

SESSION PLÉNIÈRE DES 16 ET 17 NOVEMBRE 2023

Proposition relative à la mise en place d'opérations de sensibilisation aux troubles dys et aux handicaps invisibles

Auteurs de la proposition :

Groupe Union du Centre et de la Droite

Monsieur le Président,

Parmi tous les handicaps existants, 80% sont invisibles (maladies invalidantes, handicaps psychiques, déficiences auditives, déficiences intellectuelles). Parce qu'ils ne se voient pas, ils sont très souvent source d'incompréhension chez les encadrants et les collègues de travail. Le handicap étant le premier motif de discrimination en France, il est nécessaire de bousculer les mentalités par le biais d'actions de communication et d'information.

Ces troubles affectent la lecture (dyslexie), le développement moteur et l'écriture (dyspraxie), les facultés de calcul (dyscalculie), le langage (dysphasie) et l'attention. Invisibles et méconnus, les handicaps cognitifs ne sont reconnus que depuis la loi du 11 février 2005. Ces "troubles dys" concernent 6 à 8 % de la population française et ont des incidences dans la vie professionnelle : les personnes atteintes d'un "trouble dys" ont besoin de plus de concentration, de temps et d'apprentissage.

Les maladies chroniques invalidantes engendrent une limitation fonctionnelle des activités, une dépendance aux médicaments et une nécessité d'accompagnement. Cela peut être le cas d'une hépatite, d'une sclérose en plaque, du diabète, du cancer, d'insuffisance rénale chronique... Les maladies invalidantes concernent 1 personne sur 5 en France.

Le handicap psychique se traduit par un déficit relationnel, des difficultés de concentration, une grande variabilité dans l'utilisation des capacités.

En général, il n'affecte pas les facultés intellectuelles, mais certains symptômes peuvent en limiter l'usage normal. Les personnes peuvent avoir des compétences pour certaines activités et des difficultés majeures pour d'autres.

Sur son lieu de travail, la personne souffrant d'une maladie psychique peut être confrontée à de l'incompréhension de la part de l'entourage face à certains comportements en lien avec sa maladie manque d'attention des collègues.

Le manque de sensibilisation sur ces questions médicales, entraînant souffrance et isolement des personnes en situation de handicap invisible.

Proposition :

Nous proposons que le Conseil départemental mette en place des opérations de sensibilisation aux handicaps invisibles et aux troubles « Dys » en Ille-et-Vilaine.

Florence Abadie



Jeanne Féret



Céline Roche

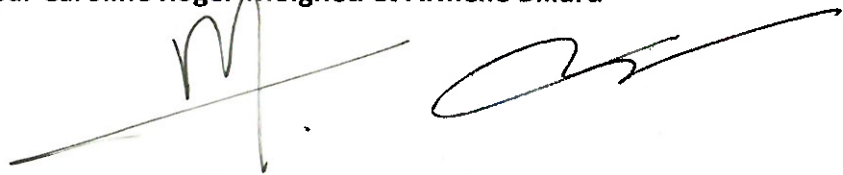


Amendements proposés concernant le vœu relatif à la mise en place de d'opération de sensibilisation au trouble dys et aux handicaps invisibles

La conclusion serait modifiée comme suivant :

« L'Assemblée Départementale appelle l'ensemble des institutions publiques et la société civile à mettre en œuvre des opérations de sensibilisation aux handicaps invisibles et aux troubles « Dys » en Ille et Vilaine, auxquelles le Conseil départemental pourra s'associer. »

Amendement proposé par Caroline Roger-Moigneu et Armelle Billard

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized 'M' with a long horizontal line extending to the left. The signature on the right is a more complex, cursive signature with a long horizontal line extending to the right.

SESSION PLÉNIÈRE DES 16 ET 17 NOVEMBRE 2023

Proposition relative à la mise en place d'opérations de sensibilisation aux troubles dys et aux handicaps invisibles

Auteurs de la proposition :

Groupe Union du Centre et de la Droite

Monsieur le Président,

Parmi tous les handicaps existants, 80% sont invisibles (maladies invalidantes, handicaps psychiques, déficiences auditives, déficiences intellectuelles). Parce qu'ils ne se voient pas, ils sont très souvent source d'incompréhension chez les encadrants et les collègues de travail. Le handicap étant le premier motif de discrimination en France, il est nécessaire de bousculer les mentalités par le biais d'actions de communication et d'information.

Ces troubles affectent la lecture (dyslexie), le développement moteur et l'écriture (dyspraxie), les facultés de calcul (dyscalculie), le langage (dysphasie) et l'attention. Invisibles et méconnus, les handicaps cognitifs ne sont reconnus que depuis la loi du 11 février 2005. Ces "troubles dys" concernent 6 à 8 % de la population française et ont des incidences dans la vie professionnelle : les personnes atteintes d'un "trouble dys" ont besoin de plus de concentration, de temps et d'apprentissage.

Les maladies chroniques invalidantes engendrent une limitation fonctionnelle des activités, une dépendance aux médicaments et une nécessité d'accompagnement. Cela peut être le cas d'une hépatite, d'une sclérose en plaque, du diabète, du cancer, d'insuffisance rénale chronique... Les maladies invalidantes concernent 1 personne sur 5 en France.

Le handicap psychique se traduit par un déficit relationnel, des difficultés de concentration, une grande variabilité dans l'utilisation des capacités.

En général, il n'affecte pas les facultés intellectuelles, mais certains symptômes peuvent en limiter l'usage normal. Les personnes peuvent avoir des compétences pour certaines activités et des difficultés majeures pour d'autres.

Sur son lieu de travail, la personne souffrant d'une maladie psychique peut être confrontée à de l'incompréhension de la part de l'entourage face à certains comportements en lien avec sa maladie manque d'attention des collègues.

Le manque de sensibilisation sur ces questions médicales, entraînant souffrance et isolement des personnes en situation de handicap invisible.

Proposition :

Nous proposons que le Conseil départemental mette en place des opérations de sensibilisation aux handicaps invisibles et aux troubles « Dys » en Ille-et-Vilaine.

Florence Abadie



Jeanne Féret



Céline Roche

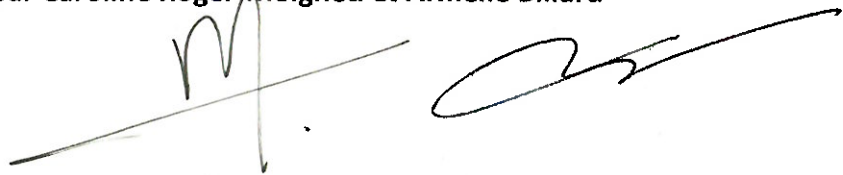


Amendements proposés concernant le vœu relatif à la mise en place de d'opération de sensibilisation au trouble dys et aux handicaps invisibles

La conclusion serait modifiée comme suivant :

« L'Assemblée Départementale appelle l'ensemble des institutions publiques et la société civile à mettre en œuvre des opérations de sensibilisation aux handicaps invisibles et aux troubles « Dys » en Ille et Vilaine, auxquelles le Conseil départemental pourra s'associer. »

Amendement proposé par Caroline Roger-Moigneu et Armelle Billard

Two handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is a stylized 'M' with a long horizontal line extending to the left. The second signature on the right is a more complex, cursive signature with a long horizontal line extending to the right.